



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 juillet 2013  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail du transport des denrées périssables

##### Soixante-neuvième session

Genève, 8-11 octobre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

##### Programme de travail et évaluation bisannuelle

### Évaluation bisannuelle

#### Note du secrétariat

#### Rappel

- Comme pour les exercices biennaux précédents, le Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) devrait définir les réalisations escomptées dans son domaine d'activité, ainsi que les indicateurs appropriés qui s'y rapportent.
- À sa soixante-septième session, en 2011, le Groupe de travail a adopté la proposition présentée ci-dessous, qui a ensuite été approuvée par le Comité des transports intérieurs (CTI).

<i>Groupe d'activité</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Transport de denrées périssables	Renforcement et mise à jour des prescriptions régissant le transport international des denrées périssables	<p>a) Nombre de nouveaux amendements à l'ATP adoptés par le WP.11</p> <p>Mesures des résultats: Estimation: 2010-2011: 10 Objectif: 2012-2013: 12</p> <p>b) Nombre total de Parties contractantes à l'ATP</p> <p>Mesures des résultats: Estimation: 2010-2011: 45 Objectif: 2012-2013: 47</p>

<i>Groupe d'activité</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
		c) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP  Mesures des résultats: Estimation: 2010-2011: 12 Objectif: 2012-2013: 20

3. Le Groupe de travail est invité à évaluer les résultats de ses activités à l'aune des réalisations escomptées et des indicateurs connexes définis en 2011. À cette fin, il souhaitera peut-être examiner les projets de compte rendu d'exécution figurant ci-après, établis par le secrétariat et consistant en une évaluation des résultats obtenus en date de juillet 2013.

4. À sa soixante-dix-septième session en 2014, le CTI sera invité à examiner les projets de compte rendu d'exécution établis par le secrétariat pour chaque réalisation escomptée. Le CTI examinera les enseignements qui en auront été tirés et prendra des mesures programmatiques.

### **Projet de compte rendu d'exécution**

a) Nombre de nouveaux amendements à l'ATP adoptés par le WP.11

5. À sa soixante-huitième session en 2012, le WP.11 a adopté deux propositions d'amendements à l'ATP, qui figurent à l'annexe I du rapport de ladite session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.11/226. Le nombre de nouveaux amendements soumis pour adoption à la soixante-neuvième session du WP.11 en 2013 ne sera pas connu avant la fin de la session (8-11 octobre 2013); il n'est donc pas encore possible de dire avec certitude que l'objectif pour 2012-2013 sera atteint.

b) Nombre total de Parties contractantes à l'ATP

6. L'ATP compte 48 Parties contractantes au moment de la rédaction du présent document. L'objectif de deux nouvelles adhésions a donc été atteint au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Les derniers nouveaux pays à avoir adhéré à l'Accord sont le Tadjikistan en décembre 2011, le Kirghizistan en octobre 2012 et la Turquie en décembre 2012. Les chances d'enregistrer de nouvelles adhésions restent réelles. Parmi les 56 États membres de la Commission économique pour l'Europe, l'Arménie, le Canada, Chypre, l'Islande, Israël, le Liechtenstein, Malte, Saint-Marin, la Suisse et le Turkménistan ne sont pas encore Parties contractantes à l'ATP. Des efforts sont également entrepris pour attirer d'autres pays du pourtour méditerranéen tels que l'Algérie, l'Égypte, Israël et la Jordanie. Ces pays sont déjà parties à d'autres instruments juridiques de la Commission économique pour l'Europe. Il est recommandé de conserver cet indicateur de succès pour la période 2014-2015.

c) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP

7. En 2012, 16 pays ont répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP. En 2013, 15 pays avaient déjà répondu au moment de la rédaction du présent document. L'objectif de 20 pays ayant répondu qui avait été fixé comme indicateur de succès n'a donc pas été atteint. Il est recommandé de conserver cet indicateur pour la période 2014-2015, mais le WP.11 s'interroge sur les moyens d'encourager davantage de pays à répondre au questionnaire.

8. Le secrétariat mettra à jour le compte rendu d'exécution dès que toutes les données pour l'exercice biennal seront disponibles.

### Proposition d'évaluation pour l'exercice biennal 2014-2015

9. Le WP.11 est invité à examiner, modifier et adopter la proposition d'évaluation bisannuelle pour 2014-2015 qui figure ci-dessous et qui sera présentée à la soixante-dix-septième session du CTI en 2014.

<i>Groupe d'activité</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Transport de denrées périssables	Renforcement et mise à jour des prescriptions régissant le transport international des denrées périssables	<p>a) Nombre de nouveaux amendements à l'ATP adoptés par le WP.11</p> <p>Mesures des résultats: Estimation: 2012-2013: 10 Objectif: 2014-2015: 12</p> <p>b) Nombre total de Parties contractantes à l'ATP</p> <p>Mesures des résultats: Estimation: 2012-2013: 48 Objectif: 2014-2015: 50</p> <p>c) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP</p> <p>Mesures des résultats: Estimation: 2012-2013: 15 Objectif: 2014-2015: 20</p>